Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260407-2026_05_FONC2-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 1er avril 2026	*L'an deux mil vingt-six, le sept avril* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET K SOYEZ - G DARCEL - B FAURE *(arrive à 18h40)* - G COLLET - A KERBOULL - S DUVAL THOMAS *(arrive à 18h10)* Y QUINTIN - G LE GALES - O LE ROUX - J BOURHY *(arrive à 18h14)* - C MALAPERT - F SCHMIDT - K BERTHELOT D HARZO - N LE NEÜN - N JAFFRELOT - Y GILLET **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - C LEBRAS donne pouvoir à S DUVAL THOMAS - G BETIN donne pouvoir à G DARCEL - C REUX donne pouvoir à J COLLEU - C MORIN donne pouvoir à Y QUINTIN Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - PY BOILLET a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 18h

Délibération n°2026 - 05 - FONC 2

LOTISSEMENT « DOMAINE DES GRANDS CHÊNES » : AIDE À LA CHARGE FONCIÈRE POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE SIX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Présentation :

Les travaux de reprise de construction de 6 pavillons « Domaine des Grands Chênes », rue du Clos Maret à Plédran démarreront en avril 2026. Il est à noter que la réception prévisionnelle des travaux est prévue en décembre 2026.

Un nouvel agrément au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Terre d'Armor Habitat a été obtenu en 2024 pour cette opération, inscrite à la programmation 2024.

Aussi, selon les dispositions du guide des aides de l'habitat 2024 de Saint-Brieuc Armor Agglomération, une délibération du Conseil municipal actant la participation financière de la commune à hauteur de 39 000 € est nécessaire.

Le détail de la subvention sollicitée, selon la décision annexée, est décliné comme suit : « Parcelle nue en dent creuse » :

- 2 pavillons PLAI : 10 000 € x 2 = 20 000 €
- 2 pavillons PLUS : 9 500 € x 2 = 19 000 €
- 2 pavillons PLS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adoption du Programme Local de l'Habitat par le Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Agglomération le 15 décembre 2011,

Vu les délibérations DB 005-2014 du Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Agglomération en date du 16 janvier 2014 et n°2014-02-AG1 du Conseil municipal de Plédran en date du 25 février 2014, relatives au nouveau dispositif d'aide à la charge foncière auprès des opérateurs d'habitat social,

Vu la décision d'agrément au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Terre d'Armor Habitat de décembre 2024.

Considérant la demande d'aide à la charge foncière présentée par Terre d'Armor Habitat pour la construction de 6 logements locatifs sociaux dans le lotissement « Domaine des Grands Chênes »,

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260407-2026_05_FONC2-DE

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 39 000 € à l'Office Public de l'Habitat Terre d'Armor Habitat au titre de l'aide à la charge foncière ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 8 avril 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

